



## CE QUE DIT CE DEUXIÈME PLFR POUR 2020, INTÉRESSANT LA PROFESSION D'AVOCAT

- Le plan de soutien du Gouvernement atteint désormais, en cumulant l'ensemble des mesures, 110 Md€.
- Ainsi des **crédits supplémentaires sont prévus pour assurer le financement de mesures jusqu'à la fin du confinement**, qui pourrait avoir lieu, de manière progressive, à partir du 11 mai 2020.
- S'agissant plus particulièrement des dispositifs intéressant la profession d'avocat :
  - les crédits dédiés au **financement du chômage partiel** augmentent de 10,5 Md€. L'enveloppe totale consacrée au chômage partiel atteint désormais 24 Md€ ;
  - les crédits dédiés au **Fonds de solidarité** augmentent de 5,5 Md€. L'enveloppe totale consacrée à ce Fonds atteint désormais 7 Md€ ;
    - les subventions octroyées par le Fonds de solidarité aux entreprises sont exonérées d'impôt, notamment d'impôt sur les sociétés, et de toute contribution et cotisation sociales.